



la Situation Juridique et Fiscale de Mon Logement

Par **Jean_789**, le **26/06/2024** à **16:57**

Bonjour,

Je tiens à vous remercier d'avance pour vos réponses.

La situation est la suivante : je vivais avec ma copine dans un appartement avec un bail à son nom et son père comme garant. Il y a quelques mois, nous nous sommes séparés à l'amiable. Elle est partie au Canada pour deux ans et moi, j'ai gardé l'appartement pour deux raisons : premièrement, le loyer et l'emplacement me conviennent très bien, et deuxièmement, pour elle, afin qu'elle puisse reprendre l'appartement à son retour (le bail est encore à son nom).

Sachant que c'est moi qui paie le loyer et toutes les charges de l'appartement, et qu'elle ne perçoit pas d'allocations normalement, ma question est la suivante : vais-je rencontrer des problèmes sur le plan fiscal ou juridique ? Si oui, dois-je ajouter mon nom au bail ou bien pouvez-vous me proposer une solution ?

Mon souci est que je ne veux pas avoir de problèmes avec les impôts ni la justice. J'ai peur qu'au moment de la déclaration l'année prochaine, ils me taxent encore plus, vu que pour eux, je ne paie pas de loyer (mes connaissances en impôts sont nulles, je viens de commencer ma vie professionnelle).

Merci.

Par **Henriri**, le **02/07/2024** à **08:37**

Hello !

Fiscal : Jean ce que vous réglez comme loyers et charges au nom de votre ex-copine en bon terme pour l'appartement dont elle est locataire* et qui vous héberge n'entre pas en ligne de compte dans votre imposition.

* ce n'est pas "votre logement" c'est le sien.

Juridique : dans cette situation les éventuelles problématiques se poseront plutôt à votre ex-copine (réaction de son garant, de l'assurance locative, du bailleur**...).

** qui n'acceptera pas forcément de "mettre le bail à votre nom" si vous le lui demandez.

A+